Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.09.2013 Révision: 16 09 2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: SafeR Evac System liquid

- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

DE Healthcare Ltd Unit 9, Kingsthorpe Business Centre, Studland Road, Kingsthorpe,

Northhampton NN2 6NE

UK 01634878750

Emergency: Chemtrec US (800) 424-9300

International: 001 703-527-3887 Fax: +44 (0) 1634 87 87 51

email: info@dehpbrand.com

- · Service chargé des renseignements: Corporate Brand Development International
- Numéro d'appel d'urgence: info@dehpbrand.com

Chemtrec US (800) 424-9300

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N-Dimethyl-N-Dioctylammoniumchlorid

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 5538-94-3	N,N-Dimethyl-N-Dioctylammoniumchlorid	2,5-10%
	C R34; X Xn R22	
	$\overline{R10}$	
	🊸 Flam. Liq. 3, H226; 💠 Skin Corr. 1B, H314; 🗘 Acute Tox. 4, H302	
CAS: 64-02-8	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	<i>≤</i> 2,5%
EINECS: 200-573-9	X Xn R22; X Xi R41	
	Eye Dam. 1, H318; 💠 Acute Tox. 4, H302	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

(suite de la page 2)

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
- Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc naturel (Latex)
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Propriétés physiques et chimiques			
· Informations sur les propriétés physi	iques et chimiques essentielles		
Indications générales			
· Aspect:	T		
Forme:	Liquide		
Couleur:	Selon désignation produit		
· Odeur:	Caractéristique		
· Seuil olfactif:	Non déterminé.		
· valeur du pH à 20 °C:	9		
· Changement d'état			
Point de fusion:	Non déterminé.		
Point d'ébullition:	100 °C		
· Point d'éclair	> 100 °C		
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.		
· Température d'inflammation:			
Température de décomposition:	Non déterminé.		
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.		
· Limites d'explosion:			
Inférieure:	Non déterminé.		
Supérieure:	Non déterminé.		
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa		
Densité à 20 °C:	1 g/cm³		
	(suite pa		

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

(suite de la page 4)

Densité relative
 Densité de vapeur.
 Vitesse d'évaporation
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Non déterminé.
Cinématique:
Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % Eau: 85,0 %

Teneur en substances solides: 8,0 %

• Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5538-94-3 N,N-Dimethyl-N-Dioctylammoniumchlorid

Oral LD50 1025 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

(suite de la page 5)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

· No ONU · ADR	néant
· Nom d'expédition des Nations unies · ADR	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
$\cdot ADR$	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage · ADR	néant
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· Transport en vrac conformément à l'annexe II c convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	de la Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions c dessus.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	-
· Catégorie de transport	-

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 16.09.2013 Révision: 16.09.2013

Nom du produit: SafeR Evac System liquid

(suite de la page 6)

15 Informations réglementaires

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N-Dimethyl-N-Dioctylammoniumchlorid

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

R10 Inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

* Données modifiées par rapport à la version précédente